

## 5 Une agriculture dynamique et diversifiée

(Chapitre rédigé par la Chambre d'Agriculture de la Seine Maritime)

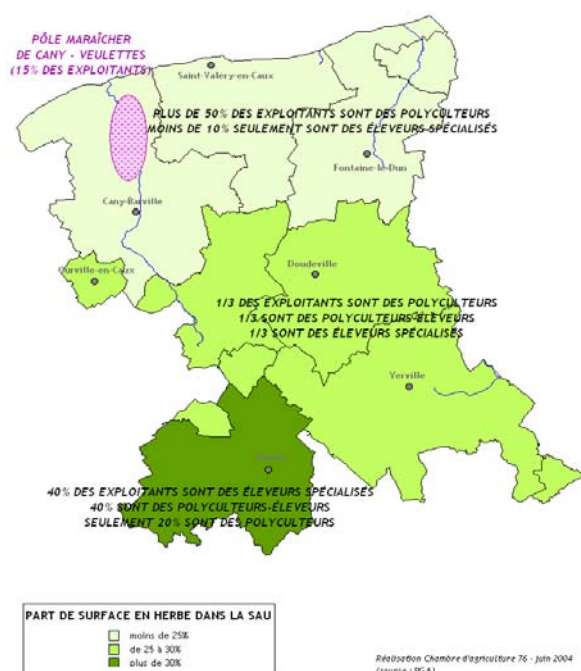
### 5.1 L'agriculture, une composante essentielle du territoire

En valorisant plus de 55 000 hectares sur le Pays PLATEAU DE CAUX MARITIME, l'agriculture constitue un élément essentiel dans l'aménagement de l'espace. Les terres du Pays figurent parmi les meilleures de Seine-Maritime, notamment sur la frange littorale où les sols sablo-limoneux sont propices aux cultures de lin, de pommes de terre et de légumes de plein champ.

Le secteur agricole emploie encore plus de 5% des actifs et constitue à ce titre une composante non négligeable de l'activité économique. Les coopératives et les entreprises agro-alimentaires sont bien implantées : pôle de Cany-Barville autour de l'abattoir et des productions charcutières, meuneries du Hanouard, de Vittefleury, sucrerie et SICA de Fontaine-le-Dun, coopératives de teillage du lin...

### 5.2 Une agriculture diversifiée

Figure 21 Les Territoires agricoles du Plateau de Caux Maritime par activité dominante



- La frange littorale du Pays (cantons de Fontaine-le-Dun, Saint-Valéry-en-Caux) est marquée par la forte proportion de céréales et de cultures industrielles (betteraves, lin, pommes de terre...). Elles occupent près de 60% de la SAU. Plus de la moitié des exploitations est orientée vers la polyculture. L'activité d'élevage, traditionnellement viande, est peu représentée (moins de 10% des exploitations).
- A l'intérieur du Pays (sur Doudeville, Ourville-en-Caux, Yerville), l'agriculture est très diversifiée : on trouve dans les mêmes proportions, des polyculteurs, des polyculteurs-éleveurs et des éleveurs spécialisés. Les cultures fourragères et les surfaces en herbe occupent plus de 40% de la SAU. Le canton d'Yvetot est orienté de façon plus marquée vers l'élevage bovin et la part d'herbe dans la SAU y est sensiblement plus importante qu'ailleurs.

- Enfin, la vallée de la Durdent se caractérise par la présence d'un pôle maraîcher important, notamment le secteur de Cany-Barville/Veulettes. On observe une part plus élevée d'exploitations pratiquant la vente directe dans ce secteur. Toutefois, les activités de diversification (transformation, vente, accueil...) semblent globalement peu développées dans les exploitations du Pays du PLATEAU DE CAUX MARITIME compte tenu de sa situation géographique et de son potentiel touristique avec l'attrait du littoral.

### **5.3 Une agriculture en mutation, confrontée à de nouveaux enjeux**

En 2000, on recensait 1 125 exploitations (dont 583 professionnelles) contre 1 659 en 1988. Cette baisse est liée au ralentissement du rythme des installations : 95 installations entre 1996 et 2000 contre 154 entre 1991 et 1995. Elle en est conjointe à l'agrandissement progressif des structures et à l'augmentation du nombre d'exploitations en forme sociétaire. Les exploitations de plus de 100 hectares représentent 33% des exploitations en 2000 contre 10% en 1988. L'augmentation de la taille des exploitations n'est pas sans poser quelques problèmes de main d'œuvre et les agriculteurs ont des difficultés à trouver du personnel qualifié.

Entre 1988 et 2000, les exploitations du Pays se sont très nettement réorientées vers les grandes cultures au détriment de l'élevage : en 1988, les élevages bovins spécialisés représentaient un tiers des exploitations, ils sont moins d'un quart aujourd'hui. Cette évolution a laissé des traces dans le paysage agricole. Les surfaces en herbe occupaient plus d'un tiers de la SAU en 1998 contre 26% en 2000. Les évolutions actuelles du contexte économique (nouvelle PAC et éco-conditionnalité) et réglementaire amènent quelques incertitudes sur l'évolution des systèmes d'exploitation dans les années à venir. Le récent classement du département en zone vulnérable au titre de la Directive Nitrates impose aux éleveurs de déposer leur projet de mise aux normes des bâtiments avant fin 2006. Cette obligation pourrait avoir des incidences sur le maintien des ateliers d'élevage.

Entre 1988 et 2000, la SAU valorisée par les exploitations ayant leur siège sur le Pays PLATEAU DE CAUX MARITIME a diminué de près de 2 500 hectares. Cette baisse est pour partie conséquente aux emprises foncières liées aux projets routiers (construction de l'autoroute A29 sur le canton de Yerville) et aux zones d'activités. De nouvelles infrastructures sont susceptibles de voir le jour à l'avenir, notamment dans le secteur sud du pays. Leur impact sur la pérennité de certaines exploitations devra être pris en compte.

### **5.4 Un espace agricole fragile**

Très riches, les sols limoneux sont également très sensibles à l'érosion et aux ruissellements. Au cours des dernières années, le pays a cristallisé ces problèmes. Des actions sont engagées, avec succès, par les syndicats de bassin versant de la Durdent et du Dun et de la Veules pour inciter les agriculteurs à prendre en compte ces problématiques : conseil aux agriculteurs, appui financier à la création d'ouvrages d'hydraulique douce, opération de couverture hivernale des sols.

Par ailleurs, entre 2000 et 2002, 55 agriculteurs se sont engagés dans un Contrat Territorial d'Exploitation. Ces contrats comportent plusieurs mesures en faveur de la lutte contre l'érosion : près de 1 000 ha de couverture des sols, 150 hectares de jachère bien positionnée, 50 hectares de labour remis en herbe... A travers les CTE, l'enjeu paysager est également pris en compte. Avec ses clos-masures typiques, le Pays recèle un patrimoine rural riche à préserver.

## *LES ENJEUX DE L'AGRICULTURE*

- ⇒ Amélioration des conditions de travail, organisation et formation de la main d'œuvre
  - Création de groupements d'employeurs, y compris dans des domaines nouveaux, comme le secrétariat
  - Amélioration des conditions d'accueil des salariés dans les exploitations
- ⇒ Poursuite de la dynamique engagée avec prise en compte des enjeux environnementaux - soutien à l'adaptation des exploitations au nouveau contexte économique et réglementaire
  - Préservation de la ressource en eau (maintien de l'herbe, gestion des intrants...)
  - Restauration et valorisation du patrimoine naturel et bâti
  - Traitement et recyclage des déchets
- ⇒ Création de valeur ajoutée sur les exploitations et valorisation du potentiel touristique du Pays
  - Diversification des exploitations
  - Mise en place de filières locales de valorisation des produits...
- ⇒ Maintien de la population agricole et soutien aux installations de jeunes agriculteurs